



Infos diverses

Le coin des historiens : Morts au champ d'Honneur



Face à l'ancienne entrée principale du cimetière, deux colonnes surmontées de trophées réunies entre elles par une guirlande portant la Croix de Guerre perpétuent le souvenir des enfants de la commune Morts au Champ d'Honneur. A quelques jours de l'anniversaire du 11 Novembre 1918, arrêtons-nous un instant sur l'histoire de notre Monument aux Morts.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, un comité se forme dans le village afin de recueillir les fonds nécessaires à l'érection du monument. Il répond en cela à la loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et à la glorification des Morts pour la France mais avant tout à l'élan général d'un village qui a perdu 72 de ses enfants dans le conflit. Une souscription aussitôt lancée rapporte en quelques mois la somme de 17 159 francs, l'équivalent, aujourd'hui, du même montant en euros. La liste des contributeurs porte le détail des sommes allant de 1 à 1000 francs provenant de 473 particuliers ou familles, 14 anonymes, la Caisse de crédit, Syndicat agricole et Mutuelle incendie, la société de Secours mutuels, les Ecoles libres de filles et de garçons, des quêtes au cours de la fête locale, de mariages, de soirées de cinéma et de théâtre, le profit d'une soirée donnée par les jeunes filles, un don provenant de la vente d'un fourneau de cuisine, une

collecte faite au Cercle, une autre dans le cimetière le 11 novembre 1919, et les intérêts des fonds déposés.

L'article 106 d'une loi du 31 juillet 1920 précisant que "les veuves, ascendants ou descendants des militaires ou marins morts pour la France ont droit à la restitution et au transfert

aux frais de l'Etat, des corps desdits militaires ou marins", il est demandé par les familles caussinardes le transfert de 24 corps. A titre d'hommage et de reconnaissance, le Conseil municipal accorde "une concession perpétuelle de terrain de 40,5 m² dans le cimetière communal pour y édifier un caveau destiné à recevoir les restes des Militaires ramenés du front ou de l'intérieur, à l'exclusion de toute autre personne" (délibération du 2 novembre 1921).

Le 23 janvier 1922, Paul Harant, architecte de Béziers, dresse un devis estimatif de 32 000 francs pour l'érection du monument. Dans un traité de gré à gré daté du 4 février, Ernest Valat, sculpteur de Béziers, s'engage à exécuter les travaux dans un délai de 6 mois, pour la somme de 29 000 francs : "Fondations y compris fouilles et béton de pierre cassée avec mortier de chaux hydraulique de Pavin de Lafarge (l'entrée du tombeau donne accès à une crypte destinée à recevoir 24 corps en trois étages) - Marches et bases de colonnes en granite de Lacrouzette (Tarn) - Armatures de poitrails en double T.T.N. - Voutains - Enduits intérieurs en ciment - Maçonnerie en pierre blanche des Estailades (Vaucluse) - Sculpture comprenant trophées, palmes droites sur futs de colonne, palmettes sur tombe et inscriptions

moyenne de 900 lettres, guirlande coulée en fonte".

Avant la Grande Guerre, la municipalité avait lancé un emprunt pour la construction d'un groupe scolaire. Au lendemain du conflit, la cherté des matériaux de construction et de la main d'œuvre gèle le projet. Le Conseil décide alors d'affecter à la construction du Monument aux Morts les 17 286 francs provenant des annuités d'emprunt de 1919 à 1921 (délibération du 20 avril 1922).

Le 5 novembre 1923, le Conseil approuve un devis de travaux supplémentaires de 4 800 francs concernant la pose d'un trottoir en avant du monument pour retenir les terres et celle d'une bordure d'encadrement avec bornes et barres de fer pour l'accrochage des couronnes.

Le 23 novembre 1924, Henri Bousquet, marbrier de Montpellier, s'engage à fournir pour 2 204 francs deux plaques en marbre "en souvenir des Citoyens et des Membres du Conseil Municipal de Caux, Morts pour la France durant la guerre 1914/1918".

Le monument est inauguré au mois de décembre 1924 au son de la fanfare de Nizas. La cérémonie est suivie d'un repas assuré par Maurice Bousquet, limonadier et maire de la commune.

Les 72 noms gravés dans la partie inférieure des colonnes rappellent la violence du conflit et nous invitent au devoir de mémoire. Un devoir qui pourrait s'exercer à travers la publication d'un ouvrage retraçant le parcours militaire de ces "Morts pour la France". Il en sera appelé pour cela à tous les Caussinards susceptibles d'éclairer ces parcours par la communication d'archives, de photographies, d'objets ou de souvenirs.

GB, 1^{er} octobre 2009

Sources

Archives départementales de l'Hérault/
2 O 63 20, Monument aux Morts,
1922-1926.

Archives municipales de Caux/
Délibération municipales, 1921-1926.